

QUE SONT LES BULLETINS SUR LES EMPLOIS DEMANDÉS?

- Les Bulletins sur les emplois en demande sont des rapports rédigés par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) en fonction des avis d'emploi qui sont publiés sur le site emploisNB.ca, représentant un regroupement des offres d'emploi provenant de centaines de sites d'emploi sur Internet.
- Chaque avis d'emploi en ligne reçoit des valeurs pour certaines variables comme le lieu, la profession, l'employeur et les compétences recherchées (les valeurs sont attribuées par le portail TalentNeuron de l'entreprise Gartner).
- La qualité et l'exactitude des statistiques comprises dans ces rapports dépendent fortement de la qualité et de l'exactitude de l'information fournie par les employeurs qui affichent les avis d'emploi, ainsi que d'autres facteurs. Des erreurs peuvent se produire; par exemple, des avis d'emploi pourraient se faire attribuer le mauvais code de profession, alors que d'autres pourraient être comptés deux fois. Toutes les données figurant dans ce rapport devraient être interprétées et utilisées avec prudence.

TERMINOLOGIE

- Une **profession** désigne un ensemble d'emplois suffisamment analogues sur le plan du travail exécuté pour qu'il soit possible de les regrouper sous un même titre à des fins de classification. Par ailleurs, un emploi englobe toutes les tâches exécutées par un membre du personnel dans le cadre de ses fonctions.
- Les **grandes catégories professionnelles** sont dix regroupements de professions basés sur des similitudes, telles que le type de travail à effectuer, le domaine d'études exigé et le secteur d'emploi typique.
- Le **niveau de scolarité implicite requis** représente le niveau et le genre d'études et de formation habituellement requis pour accéder à une profession et en remplir les fonctions. Il est déterminé en fonction de l'expérience requise pour accéder à la profession, ainsi que de la complexité et des responsabilités propres à la profession, par rapport à d'autres professions.
- Une **région économique** est un regroupement de comtés qui a été créé comme unité géographique normalisée servant à analyser l'activité économique régionale. Le Nouveau-Brunswick compte cinq régions économiques : le Nord-Est, le Sud-Est, le Sud-Ouest, le Centre et le Nord-Ouest.
 - **Nord-Est** : la région économique du nord-est du Nouveau-Brunswick (également connue comme la région économique Campbellton-Miramichi). Cette région compte trois comtés : Gloucester, Northumberland et Restigouche.
 - **Sud-Est** : la région économique du sud-est du Nouveau-Brunswick (également connue comme la région économique Moncton-Richibucto). Cette région compte trois comtés : Albert, Kent et Westmorland.
 - **Sud-Ouest** : la région économique du sud-ouest du Nouveau-Brunswick (également connue comme la région économique Saint John-St. Stephen). Cette région compte trois comtés : Charlotte, Kings et Saint John.
 - **Centre** : la région économique du centre du Nouveau-Brunswick (également connue comme la région économique Fredericton-Oromocto). Cette région compte trois comtés : York, Sunbury et Queens.
 - **Nord-Ouest** : la région économique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick (également connue comme la région économique Edmundston-Woodstock). Cette région compte trois comtés : Carleton, Madawaska et Victoria.